

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

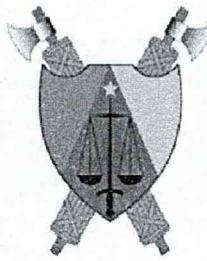
REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

PREFECTURE DE NGAOUNDERE

SECRETARIAT PARTICULIER

STRUCTURES INTERNES DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work- Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

DIVISIONAL OFFICE NGAOUNDERE

PRIVATE SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURES FOR THE
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF PUBLICS
CONTRACTS

**ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES N°014/AONO/H.52/SIGAMP/CDPM/2025 DU 22 MAI 2025:
N°002/AD/H.52/SP/SIGAMP**

N°	Désignation	Au lieu de	Lire
01	Appels d'Offres National Ouvert N°014/AONO/H.52/SP/CDPM/VINA/2025 du 22 Mai 2025 relatif aux travaux de construction de deux blocs de salles de classe avec bureaux au Lycée de Wassandé, Arrondissement de Nyambakà, Département de la Vina.	<p>Caution de soumission</p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbrée au tarif en vigueur, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 1 000 000 (un million) F CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de premier catégorie autorisé par le ministère chargé des finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.</p> <p>Le cautionnement de soumission devra être accompagné d'un récépissé de dépôt en valeur numéraire du montant du cautionnement de soumission à la CDEC ou un d'un chèque certifié, au même montant de la caution de soumission, son absence entraînera le rejet de l'offre.</p>	<p>Caution de soumission</p> <p>Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbrée au tarif en vigueur, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à 1 000 000 (un million) F CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de premier catégorie autorisé par le ministère chargé des finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est recevable.</p> <p>Le cautionnement de soumission devra être accompagné d'un récépissé de dépôt en valeur numéraire du montant du cautionnement de soumission à la CDEC au même montant de la caution de soumission.</p>

Ngaoundéré, le

03 JUIN 2025

Le Préfet

(Autorité Contractante)



Norbert KUELA
Administrateur Civil Principal Hors Echelle